

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol aux lieux-dits « Les Landes » et « Fond du Breuil » dans la commune de Peyrilhac et au lieu-dit « Les Grands Genêts » dans la commune de Saint-Gence
Maître d'ouvrage : société PHOTOSOL DEVELOPEMENT

La société PHOTOSOL DEVELOPEMENT, dont le siège social se situe 40, 42 rue de la Boétie, représentée par M. David GUINARD, a déposé le 14 décembre 2022, deux demandes de permis de construire concernant un parc photovoltaïque au sol, aux lieux-dits « Les Landes » et « Fond du Breuil » dans la commune de Peyrilhac et au lieu-dit « Les Grands Genêts » dans la commune de Saint-Gence.

OUVERTURE D'ENQUÊTE – LIEUX D'ENQUÊTE

Le préfet de la Haute-Vienne a prescrit, par arrêté préfectoral DL/BPEUP n°2024-15 du 7 mars 2024, l'ouverture d'une enquête publique, selon les dispositions du code de l'environnement, pendant une durée de trente-deux (32) jours consécutifs, du mardi 2 avril 2024 à partir de 9h30 au vendredi 3 mai 2024 jusqu'à 18h00, en mairies de Peyrilhac (siège d'enquête) et de Saint-Gence.

CONSULTATION DU DOSSIER – OBSERVATIONS DU PUBLIC – PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le dossier d'enquête, composé notamment d'une étude d'impact sur le projet et de son résumé non technique, des avis du maire de Saint-Gence en date du 15 novembre 2023, du conseil municipal de Peyrilhac en date du 4 décembre 2023, de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Nouvelle-Aquitaine en date du 22 décembre 2023 et de la réponse du maître d'ouvrage à celui-ci ainsi que la mention relative à l'absence d'avis de la communauté urbaine Limoges Métropole sera consultable en mairies de Peyrilhac (siège d'enquête) et de Saint-Gence afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public qui sont les suivants :

-mairie de Peyrilhac : le lundi, le jeudi et le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 18h00, le mardi de 9h00 à 12h30, le mercredi et le samedi de 9h00 à 12h00.

-mairie de Saint-Gence : le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, le mercredi et le samedi de 9h00 à 12h00.

Les mairies seront fermées le mercredi 1^{er} mai 2024.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête publique tenus à disposition dans chaque lieu d'enquête, ou les adresser au commissaire enquêteur par voie postale à la mairie de la commune de Peyrilhac – 1 place de la Mairie, 87510 Peyrilhac ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr, sous l'objet « Enquête publique - parc photovoltaïque de Peyrilhac et de Saint-Gence », à l'attention du commissaire enquêteur.

M. Bernard CROUZEVIALLE, directeur commercial adjoint à la Poste en retraite, désigné le 23 février 2024 par la première conseilère du tribunal administratif, recevra également les observations écrites et orales du public lors de ses permanences en mairies de Peyrilhac et de Saint-Gence, aux jours et heures fixés ci-après :

Mairie de Peyrilhac	Mairie de Saint-Gence
mardi 02 avril 2024 de 9h30 à 12h30	vendredi 05 avril 2024 de 13h30 à 16h30
samedi 20 avril 2024 de 9h00 à 12h00	jeudi 11 avril 2024 de 14h00 à 17h00
vendredi 03 mai 2024 de 15h00 à 18h00	mercredi 24 avril 2024 de 9h00 à 12h00

INFORMATION

Le dossier d'enquête est consultable sur le site internet des services de l'État dans la Haute-Vienne à l'adresse suivante :

www.haute-vienne.gouv.fr, rubrique «Actions de l'Etat», «Environnement, risques naturels et technologiques», «Energies renouvelables», « Photovoltaïque », ainsi que sur le site internet www.projets-environnement.gouv.fr

Toute personne pourra dès la parution du présent avis et pendant toute la durée de l'enquête, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès des services de la préfecture – direction de la légalité – bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique.

Des points d'accès à des postes informatiques, où le dossier pourra être consulté, seront disponibles à la mairie de Peyrilhac et à la préfecture de la Haute-Vienne, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges.

Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de M. Thomas JORDAN – thomas.jordan@photosol.fr n° 07 87 10 94 45

CONSULTATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en mairies de Peyrilhac et de Saint-Gence et à la préfecture de la Haute-Vienne.

Ils seront disponibles sur le site internet des services de l'Etat dans la Haute-Vienne, www.haute-vienne.gouv.fr

DÉCISION AU TERME DE L'ENQUÊTE – AUTORITÉ COMPÉTENTE

Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur les demandes de permis de construire un parc photovoltaïque au sol sur le territoire des communes de Peyrilhac et de Saint-Gence déposées par la société PHOTOSOL DEVELOPEMENT.